

**Section 1 : IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	Turf Pride 24-2-6 50% SAAS Mini 25
<b>Synonymes :</b>	580198
<b>Utilisation du produit :</b>	Fertilisant.
<b>Restrictions sur l'utilisation :</b>	Pas disponible.
<b>Fabricant/Fournisseur :</b>	Plant Products Inc. 50 Hazelton Street Leamington, Ontario N8H 1B8
<b>Numéro de téléphone :</b>	519-326-9037 Numéro sans frais 1-800-387-2449 (Anglais) Numéro sans frais 1-800-361-9184 (français)
<b>Téléphone d'urgence :</b>	CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire
<b>Date de préparation de la fiche de données de sécurité :</b>	1 février 2016

**Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)****INFORMATIONS SGH**

**Classification :** Cancérogénicité, Catégorie 1A

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

**Pictogramme(s)  
des dangers :**



**Mot indicateur :** Danger

**Déclarations de danger:** Peut provoquer le cancer.

**Déclarations préventives**

**Préventions :** Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

**Réponse:** En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

**Entreposage :** Garder sous clef.

**L'élimination :** Jeter le contenu/récipient conformément aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Dangers non-classés ailleurs :** Sans objet.

**Ingrédients avec une toxicité  
inconnue :** 4% de ce mélange est composé d'un ingrédient/des  
ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.



Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux. 2015.

### Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES CONSTITUANTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Sulfuric acid ammonium salt (1:2)	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	10 - 14
Acide phosphorique, sel d'ammonium (1:1)	Monoammonium phosphate	7722-76-1	2 - 4
Urée polymérisée avec le formaldéhyde	Polynoxylin	9011-05-6	1 - 3
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Pas disponible.	14808-60-7	0.1 - 0.5

### Section 4 : PREMIERS SOINS

- Inhalation :** En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. Une pneumoconiose aiguë est survenue à la suite d'une importante exposition à la silice (quartz, SiO<sub>2</sub>). Tousser et l'irritation de la gorge sont les premiers symptômes.
- Contact visuel :** En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.
- Ingestion :** En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des



douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

**Remarque à l'intention des médecins :** Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Les particules fines dispersées dans l'air en concentration suffisante présentent un risque d'explosion de poussières en présence d'une source d'inflammation.

**Sensibilité au choc :** Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

**Sensibilité aux décharges statiques :** En forme de poussière, cette matière peut être sensible aux décharges statiques et peut produire des mélanges explosifs avec l'air.

#### MOYENS D'EXTINCTION

**Agents extincteurs appropriés :** Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière. Asperger abondamment d'eau. Appliquer soigneusement un agent extincteur afin d'éviter les poussières en suspension.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Agents extincteurs non appropriés :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone. Oxydes de sulfure. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Ammoniac.

**Protection des pompiers :** Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. Éviter de générer des poussières; les poussières fines dispersées dans l'air en concentration suffisante présentent un risque d'explosion de poussières en présence d'une source d'inflammation.

### Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

**Procédures en cas d'urgence :** Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).



<b>Mesures de protection personnelle :</b>	Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'accumulation de poussières (afin de minimiser le risque d'explosion).
<b>Mesures de protection de l'environnement :</b>	Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout, des fossés et des cours d'eau.
<b>Méthodes de confinement :</b>	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni permettre que les rejets atteignent les cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Il faut éviter d'utiliser un procédé de nettoyage (p. ex., air comprimé) qui pourrait générer des nuages de poussière combustibles.
<b>Autres renseignements :</b>	Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

### Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### Manutention :

Ne pas avaler. Ne pas respirer les poussières. Minimiser la formation et l'accumulation de poussières. Des nuages de poussière combustibles peuvent être générés par des activités qui produisent des matières fines (poussières). Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

#### Entreposage :

Un entretien périodique doit être effectué afin d'éviter l'accumulation de poussière sur les surfaces. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

### Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

#### Directives d'exposition

##### Constituant

Sulfate d'ammonium [Numéro de registre CAS 7783-20-2]

**ACGIH:** 10 mg/m<sup>3</sup> (TWA) (Inhalable.); 3 mg/m<sup>3</sup> (TWA) (Respirable.); Pour les particules (non solubles ou faiblement solubles) Non spécifiées ailleurs

**OSHA:** 15 mg/m<sup>3</sup> (Total des poussières) (TWA), 5 mg/m<sup>3</sup> (Fraction respirable) (TWA); Pour les particules non réglementées ailleurs (PNOR).

Monoammonium phosphate [Numéro de registre CAS 7722-76-1]

**ACGIH:** 10 mg/m<sup>3</sup> (TWA) (Inhalable.); 3 mg/m<sup>3</sup> (TWA) (Respirable.); Pour les particules (non solubles ou faiblement solubles) Non spécifiées ailleurs

**OSHA:** 15 mg/m<sup>3</sup> (Total des poussières) (TWA), 5 mg/m<sup>3</sup> (Fraction respirable) (TWA); Pour les particules non réglementées ailleurs (PNOR).

Polynoxylin [Numéro de registre CAS 9011-05-6]

**ACGIH:** 10 mg/m<sup>3</sup> (TWA) (Inhalable.); 3 mg/m<sup>3</sup> (TWA) (Respirable.); Pour les particules (non solubles ou faiblement solubles) Non spécifiées ailleurs



**OSHA:** 15 mg/m<sup>3</sup> (Total des poussières) (TWA), 5 mg/m<sup>3</sup> (Fraction respirable) (TWA);  
Pour les particules non réglementées ailleurs (PNOR).

Quartz [Numéro de registre CAS 14808-60-7]

**ACGIH:** 0.025 mg/m<sup>3</sup> (TWA); A2; Fraction respirable (2009)

**OSHA:** 30 / (%SiO<sub>2</sub> + 2) mg/m<sup>3</sup> Quartz (Total des poussières) (TWA), 10 / (%SiO<sub>2</sub> + 2) mg/m<sup>3</sup> Quartz (Respirable) & 250 / (%SiO<sub>2</sub> + 5) mppcf Quartz (Respirable) (TWA); Voir le tableau Z3.

0.1 mg/m<sup>3</sup> (Sous forme de quartz inhalable) (TWA) [Obsolète];

**TWA:** Moyenne pondérée dans le temps

**Mesures d'ingénierie :**

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**



**Protection des yeux et du visage :**

Porter des lunettes de sécurité. S'assurer que les stations de lavage oculaire sont proches aux postes de travail. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

**Protection des mains :**

Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

**Protection de la peau et du corps :**

Porter des vêtements de protection.

**Protection des voies respiratoires :**

Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, agréé NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, avec filtre à particules, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.



**Mesures d'hygiène générales :** Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate. Il faut éviter l'accumulation des dépôts de poussière sur les surfaces, car ces dépôts peuvent constituer un mélange explosif lorsqu'ils sont libérés dans l'air en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussières dans l'air.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence :</b>	Granulés blancs, bleus, bruns, gris et noirs.
<b>Couleur :</b>	Blanc, bleu, brun, gris et noir.
<b>Odeur :</b>	Aucune odeur ou légère odeur d'ammoniac.
<b>Seuil olfactif :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Solide.
<b>pH :</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion / Point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition :</b>	Pas disponible.
<b>Intervalle d'ébullition:</b>	Pas disponible.
<b>Point éclair :</b>	Pas disponible.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Voir la section 5.
<b>Limite d'inflammabilité inférieure :</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'inflammabilité supérieure :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative :</b>	> 1 (Eau = 1)
<b>Solubilités :</b>	Partiellement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n-octanol/Eau:</b>	Pas disponible.
<b>Température d'inflammation spontanée :</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition :</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.



**Pourcentage de matières volatiles, % du poids :** Pas disponible.

**Teneur en COV, % du poids :** Pas disponible.

**Densité :** Pas disponible.

**Coefficient de répartition eau/huile :** Pas disponible.

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité :** Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions d'entreposage normales.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**Conditions à éviter :** Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur. Formation de poussière.

**Substances incompatibles :** Acides. Bases. Combustibles forts.

**Produits de décomposition dangereux :** Pas disponible.

**Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË**

**Toxicité du produit**

**Orale :** Pas disponible.

**Dermique :** Pas disponible.

**Inhalation :** Pas disponible.

**Toxicité des constituants**

Constituant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	640 mg/kg (souris)	Pas disponible.	Pas disponible.
Monoammonium phosphate	7722-76-1	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Polynoxylin	9011-05-6	6361 mg/kg (souris)	> 2200 mg/kg (lapin)	Pas disponible.
Quartz	14808-60-7	Pas disponible.	Pas disponible.	0.3 mg/m <sup>3</sup> (humaine); 10Y

**Voies d'exposition probables :** Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.



Poumons.

**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)**

**Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. Une pneumoconiose aiguë est survenue à la suite d'une importante exposition à la silice (quartz, SiO<sub>2</sub>). Tousser et l'irritation de la gorge sont les premiers symptômes.

**Yeux :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

**Peau :** Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.

**Ingestion :** Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**Sensibilisation de la peau :** Pas disponible.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** Pas disponible.

**Problèmes médicaux aggravés par l'exposition :** Pas disponible.

**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)**

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Poumons.

**Effets chroniques :** Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Une exposition répétée à la silice (quartz, SiO<sub>2</sub>) peut entraîner une silicose, une forme de lésion pulmonaire pouvant causer l'essoufflement, la réduction de la fonction pulmonaire et dans des cas graves, la mort.

**Cancérogénicité :** Peut provoquer le cancer. La poussière respirable de silice (quartz, SiO<sub>2</sub>) a été classée parmi les agents cancérogènes pour l'humain.

**Cancérogénicité des constituants**

Constituant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Prop 65
Quartz	A2	Groupe 1	Liste 1	OSHA Cancérogène.	Inscrit.

**Mutagénicité :** Pas disponible.

**Effets sur la reproduction :** Pas disponible.

**Effets sur le développement**

**Tératogénicité :** Pas disponible.

**Embryotoxicité :** Pas disponible.





PLANTPRODUCTS®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Turf Pride 24-2-6 50% SAAS Mini 25

Date de préparation : 1 février 2016

Produits synergiques au plan toxicologique :

Pas disponible.

#### Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes: Pas disponible.

#### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

#### Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

##### Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

##### Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

#### Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

##### Stocks de produits chimiques

##### US (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

##### Canada (LIS)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.



Réglementation fédérale

États-Unis

Cette fiche de données de sécurité à été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Aucun composant répertorié.

Réglementations de l'État

Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Inscrit.
Quartz	14808-60-7	E

Remarque : E = substance dangereuse extraordinaire

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Quartz	14808-60-7	SHHS

Remarque : SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

US Pennsylvania Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	E
Quartz	14808-60-7	Inscrit.

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Californie

Californie Prop 65: ATTENTION : Ce produit contient des produits chimiques connu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales et d'autres effets nocifs sur la reproduction.

Constituant	Type de toxicité
Quartz	cancer



**PLANT**PRODUCTS®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Turf Pride 24-2-6 50% SAAS Mini 25**

Date de préparation : 1 février 2016

**Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la  
fiche de données de  
sécurité :** 1 février 2016

**Version :** 1.0

**GHS FDS Préparé par :** **Aegis Regulatory Inc.**  
**Téléphone : (519) 488-0351**  
**[www.aegisreg.com](http://www.aegisreg.com)**